

Département de l'Essonne

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 14 avril 2016.

L'An Deux Mille Seize, le jeudi 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

18

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI – Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE (arrivée à 20 h 25) - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL (arrivé à 20 h 20) – S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE - M. SOILIH – M. AUBRY – Y. ITOUA - C. MABANZA.

Absents excusés représentés :

9

Mme M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND - M. GAMINETTE représenté par P. LOUISON - G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA – Mme T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – A. QAROUACH représenté par S. LAATIRISS - Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - I. GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ - L. HERGAUX représentée par D. ATIG – G. BINOIS représenté par K. OUKBI.

Absents excusés :

8

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – A. LAMOTHE.

(Ont quitté la séance à 20 h 35) :

C. M'PIANA - S. GIBERT – S. GAUBIER – D. DIARRA – K. OUKBI.

Délibération DEL-2016-0022 : Convention entre la ville et l'association ALTERNAT pour la mise à disposition de péniches dans le cadre de l'organisation d'une Semaine de la paix à Grigny du 20 septembre 2016 (Journée internationale de la Paix et de la Non-violence) au 26 septembre 2016 (Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la Ville de Grigny et l'Association ALTERNAT,

Vu le budget prévisionnel du projet de partenariat,

Considérant la nécessité d'adopter la convention pour l'organisation de la Semaine de la paix à Grigny du 20 au 26 septembre 2016,

Délibère et,

Approuve la convention entre la ville et la société ALTERNAT relative à la mise à disposition de péniches afin de concrétiser les initiatives prévues à ces dates pour développer les actions de formation à la culture de la paix ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire

Philippe RIO.

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

26 AVR. 2016

25 AVR. 2016

Transmise en Préfecture le :